

**Le Vendredi 2 juin 2017 à 20 H 00, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CAMUT – Maire. Tous les conseillers étaient présents à l'exception de BEGUE Johnny représenté par GUILLAUME Lydie et HANSENS Christophe représenté par PARDON Olivier.**

Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance, par vote à main levée : Madame Delphine LORRIN

Appel nominal : L'appel nominal étant terminé, le conseil municipal a pris acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mai 2017.

### **Boulangerie – Signature du bail commercial**

Délibération n° 2017-032

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Madame MAZZARIOL épouse NAVARRE Claudine, Patricia et Monsieur NAVARRE Claude, Jérôme souhaitent louer à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 le logement et le commerce de la boulangerie.

A cet effet, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de bail commercial.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de louer à Madame MAZZARIOL épouse NAVARRE Claudine, Patricia et Monsieur NAVARRE Claude, Jérôme le logement et le commerce de la boulangerie à compter du 1<sup>er</sup> août 2017.

- **FIXE** le loyer annuel d'un montant de 6400,00 euros hors taxes, auquel s'ajoute la TVA au taux légal en vigueur pour la partie commerciale uniquement.

Observation faite que ce loyer annuel de 6400,00 € s'applique pour moitié soit 3200,00 € à la partie commerciale et pour moitié soit 3200,00 € à la partie habitation.

Ce loyer sera payé à terme échu de chaque mois.

- **DECIDE**, compte tenu d'une part de la volonté de maintenir ce commerce dans le village et d'autre part que les locataires débutent leur activité, que ce loyer ne sera pas immédiatement appliqué mais entrera en vigueur de manière progressive comme suit :

- De 08/2017 à 10/2017 inclus : gratuité des loyers pour le logement et le commerce ;

- De 11/2017 et 12/2017 inclus : paiement du loyer pour le logement et gratuité pour le loyer du commerce ;

- A compter de 01/2018 : paiement du loyer intégral (logement et commerce).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint à signer le bail commercial.

## **Centre de loisirs – Adoption du plan particulier de mise en sécurité (PPMS)**

Délibération n° 2017-033

Rapporteur : Monsieur le 2<sup>ème</sup> Adjoint – René CHIEZE

Vu le projet de plan particulier de mise en sécurité du centre de loisirs,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le plan particulier de mise en sécurité (PPMS) du centre de loisirs.
- **PRÉCISE** que l'application est immédiate et devra être transmise aux services de la préfecture.

## **Divers**

- Recrutement personnel communal : Le sujet sera débattu lors du prochain conseil.
- Salle des fêtes : Monsieur le Maire informe l'Assemblée des nombreuses difficultés rencontrées pour la location de la salle des fêtes par des personnes extérieures de Marcilly-le-Hayer. A cet effet, il propose à l'Assemblée d'augmenter les tarifs pour les personnes extérieures. Une délibération sera prise lors du conseil municipal de juillet 2017.
- Commission communication : La prochaine commission aura lieu le 27/06/2017 à 16h00 à la mairie.  
Ordre du jour : Bulletin municipal de juillet 2017
- 14 juillet : Deux réunions sont programmées afin d'organiser les festivités. La première le mercredi 14 juin 2017 à 17h00 avec l'ensemble du conseil puis la seconde le même jour à 18h00 avec les pompiers, les gendarmes et le comité des fêtes.
- Devis : Trois devis ont été acceptés :
  - Boulangerie : Réparation du four par l'entreprise RESO pour un montant de 1094,03 €
  - Boulangerie : Eclairage de la boutique par l'entreprise RENERGELEC pour un montant de 1101,59 €
  - Gendarmerie : Rénovation d'un appartement par l'entreprise RENERGELEC pour un montant de 813,59 €
- Nouveau cimetière : Par délibération en date du 07 avril dernier, le conseil a accepté un devis pour l'extension de l'éclairage au cimetière rue de la haute roue. Il convient à présent de choisir la teinte du mât, du luminaire et des projecteurs. Après discussion, le conseil choisit le coloris brun.
- Prochain conseil municipal : le 7 juillet 2017 à 20h00.

**La séance est levée à 21H10.**